

L'Alsa' Parisien

S' Bàriser Blattel

Le journal des Alsaciens et Lorrains de Paris



- > **Concordat**
- > **Bourses 2021**
- > **Interview Didier Kling**
- > **Alsace Fan Day**
- > **Les optants**
- > **Livres**
- > **Portrait Sébastien Troendlé**



ALSACIENS ET LORRAINS
DE PARIS

A.G.A.L.
— Association fondée en 1871 —



Editorial 33



Chers amis membres de l'association,

Au moment où j'écris ces lignes, la France vient de vivre un été qui s'annonçait calme mais qui fut encore bouleversé.

Alors que la vaccination anti-covid produisait des effets spectaculaires, en faisant reculer la pandémie beaucoup plus vite qu'attendu, un nouveau variant venu d'Inde, baptisé « Delta », venait nous submerger à nouveau. Les vaccins semblaient avoir des capacités même face à cette nouvelle menace, mais une course de vitesse devait être engagée contre cette nouvelle offensive. Course pour vacciner plus de français, course pour convaincre les plus jeunes, les plus touchés par ce nouveau variant, de prendre des rendez-vous.

Et pourtant, qui aurait pensé, même au printemps 2020, que les chercheurs trouveraient un vaccin efficace en moins d'un an ? Les plus optimistes envisageaient la fin du printemps 2021 ! Pour notre association, cette crise n'a pas été sans conséquences : nos stammtisch ont été interrompus, la choucroute traditionnelle n'a pas pu avoir lieu, le théâtre alsacien non plus, la visite de l'Assemblée Nationale a dû être repoussée ... Autant d'événements dont la convivialité a été bousculée ...

Mais nous n'avons pas perdu le moral ! Vous le verrez en lisant ce numéro !

Nous avons déjà profité des « éclaircies sanitaires » en organisant à la Maison de l'Alsace, « en présentiel », avec le respect des gestes barrières et de la jauge, la remise des bourses à 10 étudiants alsaciens et lorrains méritants. Notre assemblée générale, que nous avions dû tenir à huis clos l'an dernier, a pu avoir lieu en visioconférence cette année. Et pour la rendre plus attractive, nous l'avons agrémentée d'une passionnante conférence du professeur Tawil sur le concordat. Vous la retrouverez sur le site de l'association. Enfin, nous avons participé le 24 juin à l'Alsace Fan Day, la fête des Alsaciens du monde entier, qui revêtait une importance particulière avec une journée de présentations vidéo des associations de tous les pays.

Quant à ce trimestre d'automne, nous reprenons nos stammtisch dans un nouveau décor plus vaste, l'Alsacien République, qui vient d'ouvrir au 9, rue René Boulanger dans le 10^e arrondissement. Nous organisons aussi notre choucroute d'automne dans le même restaurant, et, pour relancer nos activités festives, nous vous inviterons à une conférence sur ... la bière dans tous ses états !

Et pour 2022 ? Notre 150^{ème} anniversaire n'a pas pu être célébré cette année. Il le sera dignement à la fin du printemps 2022, avec un peu de retard mais beaucoup de convivialité. Le 13 février, nous accueillerons une troupe de théâtre alsacienne et, nouveauté là aussi, nous avons décidé de présenter des spectacles bilingues alsacien-français, afin d'élargir le public de ces manifestations. Et nous avons bien d'autres projets dans les cartons pour vous divertir et passer ensemble de bons moments, comme dans le monde d'avant !

A très bientôt pour de nouvelles aventures !

Nicolas Gusdorf.
Président

N° 33 Septembre 2021. L'Alsa Parisien est publié par l'AGAL, Association Générale d'Alsace et de Lorraine, 39, Avenue Des Champs Elysées, 75008 Paris
Directeur de la publication : Nicolas Gusdorf. ISSN 2102-0825.
Contributeurs et membres de l'équipe rédactionnelle : Maurice Brom, Martine Erdrich, Nicolas Gusdorf, Véronique Leiber
Les textes n'engagent pas la responsabilité de l'association.
Imprimerie : Axiom Graphic. Photographies : MB, UIA, F.Daburon/CCI Paris Ile-de-France

Actualité et avenir du Concordat

A l'initiative de notre vice-président Christian Roth et grâce au soutien de Jean Marie Burguburu, président de la Commission consultative des droits de l'homme, notre assemblée générale 2021 a été suivie d'une conférence sur le Concordat donnée par le Professeur Emmanuel Tawil. Docteur en droit canonique de l'Université de Strasbourg et docteur en droit public de l'Université d'Aix-en-Provence, il est Professeur de droit à l'Université de Paris II Panthéon – Assas et avocat. Dans ce compte rendu nous reprenons les phrases-clés de son intervention.

Le Pr Tawil, un amoureux de l'Alsace qui en connaît bien les spécificités

Je ne suis pas alsacien, je ne suis pas lorrain mais avoir un lien avec vous à cette occasion est pour moi très enrichissant et me rend très heureux ? Je suis docteur de l'université de Strasbourg, ce qui fait que j'ai nécessairement vécu plusieurs années en Alsace et je suis parti d'Alsace avec beaucoup de regrets. Quelques années après avoir quitté l'Alsace j'y suis revenu, très irrégulièrement malheureusement, puisque je suis devenu administrateur de la Fondation des Sœurs de la Providence de Ribeauvillé.

Les spécificités alsaciennes

C'est difficile à concevoir que les sœurs de Ribeauvillé soient historiquement les sœurs des écoles publiques : qui peut le comprendre en France de l'intérieur ? Il y a en Alsace Moselle, des pratiques, une ouverture au fait religieux, conséquence du maintien de l'enseignement des religions dans l'enseignement primaire et secondaire, qui font que les jeunes alsaciens et les jeunes lorrains sont moins analphabètes face aux questions religieuses que ne le sont les jeunes de la France de l'intérieur.

La France terre concordataire

Un concordat c'est un accord en vigueur entre le Saint Siège et un Etat. Paradoxalement la France qui prétend être un Etat totalement dégagé du concordat, sauf pour l'exception d'Alsace Moselle, est un des plus grands Etats concordataires par le nombre d'accords en vigueur entre l'Etat et le Saint Siège : il y en a 21. Le régime spécifique d'Alsace Moselle, qui en effet repose sur un accord international, cesse profondément d'être une anomalie.

Le Concordat de 1801

Le Concordat a été conclu en 1801 quand Bonaparte a décidé de normaliser la situation de l'église catholique qui venait de vivre 9 années de schisme. Ce schisme a été provoqué par ce que l'on a appelé l'église constitutionnelle. Concrètement l'Assemblée nationale constituante a décidé en 1790, dans la Constitution civile du clergé, de l'élection des évêques. Or l'élection des évêques ce n'est pas possible, ce n'est pas acceptable pour le Saint Siège. Ce schisme et la persécution religieuse cela ne pouvait pas durer et Bonaparte s'est rapproché du pape en vue de mettre un terme au schisme. Y mettre un terme supposait de conclure un accord avec le pape, un concordat.

Le Concordat de 1801 prévoit, et c'est l'élément le plus important, la démission de tous les évêques et leur nomination par le 1^{er} consul, le pape confirmant la décision du premier consul. La procédure prévue par le Concordat suppose un accord entre l'Etat et le pape. Cette procédure de nomination des évêques est toujours en vigueur : l'évêque de Metz et l'archevêque de Strasbourg sont toujours nommés en application du concordat.

Autre point important du Concordat : le règlement de la question financière. En 1789, l'ensemble des biens du clergé catholique a été nationalisé et ensuite, pour une partie de ces biens, vendus au profit de l'Etat. La nationalisation décidée en 1789 n'a pas concerné les luthériens. Le Concordat prévoit qu'il n'y aura pas de la part de l'Église catholique de revendication sur ces biens. Le Concordat assure la sécurité au profit de ceux



Vie de l'association

qui ont acquis ces biens pendant la Révolution, à charge pour l'Etat de financer les traitements des évêques et des curés.

Dans le Concordat il n'y a pas grand-chose.

Le Concordat ne fixe que quelques principes. Le Concordat ne concerne que l'Église catholique. C'est un tout petit texte ! Ça fait une page et demie.

Le Concordat prévoit la compétence pour le gouvernement d'adopter des règlements de police en vue d'assurer l'ordre public. Et c'est sur la base de cette stipulation, qu'en 1802 le gouvernement fait adopter par le parlement les articles organiques du culte catholique, qui fixent les modalités concrètes de la vie de l'Église catholique dans le cadre de ce régime concordataire.

En 1802, il devient nécessaire d'adopter un certain nombre de dispositions législatives pour les autres cultes. Ces autres cultes sont les deux cultes protestants, luthérien et réformé. Bonaparte fait adopter en même temps que les articles organiques du culte catholique, les articles organiques des cultes protestants. Les 3 cultes adoptent une organisation très différente parce que l'on tient compte de ce qu'ils sont, de leur organisation, de leur structure.

Quelques années après, Bonaparte veut faire la même chose pour les juifs alors que les communautés israélites en France sont assez diverses. Bonaparte décide de ne pas tenir compte de toutes ces spécificités et de créer un statut unique. D'où une organisation qui est l'organisation consistoriale assez éloignée d'un certain nombre de traditions israélites mais qui permet un contrôle de la part de l'Etat.

La période allemande : des ajouts substantiels

Lorsque en 1870, les 3 départements sont devenus allemands, la question s'est posée pour les Allemands, de savoir ce qu'on allait faire du régime applicable aux cultes et aux congrégations religieuses.

Et la réponse a été : on va le maintenir en vigueur et on va établir avec le Saint Siècle des modalités permettant le maintien en vigueur. A dire vrai il a fallu quelques années parce que les premières années de l'annexion c'étaient les années du Kulturkampf, donc des années de lutte contre l'Église catholique.

Le Saint Siècle et l'Empire allemand ont réussi à se mettre d'accord y compris sur la nomination des évêques catholiques, sachant que le chef de l'Etat allemand, l'empereur, n'est pas catholique. Et un accord a été trouvé avec l'empire allemand pour que l'Empire ne nomme pas mais reçoive la nomination après avoir été consulté.

Pendant ces années de souveraineté allemande, l'Allemagne a modifié le régime des cultes qui s'appliquait dans les trois anciens départements dans un sens de simplification et d'uniformisation. De plus une ordonnance impériale de 1873, très importante, a rendu obligatoire l'enseignement religieux dans le secondaire. Et puis les Allemands ont estimé que le clergé catholique ne pouvait pas continuer à être formé uniquement dans des séminaires. En effet en Allemagne, une partie importante du clergé catholique était formé dans les facultés de théologie catholique, des universités d'Etat. Les allemands ont voulu la même chose pour Strasbourg pour élever le niveau de l'enseignement. Par suite d'un accord entre l'Empire et le Saint Siècle, une faculté de théologie catholique a été mise place, en 1902, au sein de l'université de Strasbourg, où il y avait déjà une faculté de théologie protestante. Les allemands ont mis beaucoup d'argent dans la constitution de cette faculté de théologie catholique qui est immédiatement devenue l'une des meilleures de l'Empire allemand, donc une des meilleures d'Europe.

En 1918 lorsque les trois départements sont repassés sous la souveraineté française, le choix a été fait de maintenir le régime tel qu'il était en vigueur en 1918 dans les territoires concernés.



Et donc la conséquence de cette décision, c'est que ce n'est pas seulement le régime des cultes d'avant 1870 qui s'est retrouvé en vigueur dans les trois départements, c'est un régime des cultes modifié par la législation allemande qui est devenu du droit français.

Une évolution permanente

Le gouvernement change à la suite des élections législatives de 1924, le Cartel des gauches a promis la généralisation du régime de séparation qui était en vigueur depuis la loi de 1905 dans le reste de la France. Cette volonté de supprimer le régime particulier a donné lieu à une réaction extrêmement vive dans les 3 départements.

Le gouvernement a demandé un avis au Conseil d'Etat sur la question de savoir si le régime concordataire et le Concordat étaient encore en vigueur en Alsace et en Moselle. Le Conseil d'Etat a répondu dans un très important avis de 1925 que le régime concordataire, par la volonté des deux parties c'est-à-dire de la France et du Saint Siège, avait été maintenu en vigueur et qu'il était donc pleinement en vigueur en droit international. C'est le moment le plus important, le moment où les textes en vigueur sont consacrés pour presque l'éternité : cela fait bientôt un siècle.

Mais ce n'est pas la fin de l'histoire. En 1946 et en 1958 la Constitution de la 4^{ème} République

puis la Constitution de la 5^{ème} République sont venues prévoir le caractère laïc de la République et s'est donc posée la question de savoir si le caractère laïc de la République aurait pour conséquence l'abrogation du régime concordataire dans les trois départements.

Le général de Gaulle, en 1958, pendant la préparation de la Constitution de 1958, a décidé d'écrire à l'archevêque de Strasbourg pour le rassurer et pour lui garantir que l'adoption de la Constitution de 1958 n'aurait pas comme conséquence la disparition du régime concordataire.

Le Conseil constitutionnel, très tardivement, dans une décision de 2013 est venu régler définitivement la question. Le Conseil constitutionnel a conclu qu'il n'y a pas de contradiction avec la Constitution. Il s'est en particulier appuyé sur la lettre du général de Gaulle pour dire qu'il y avait une exception voulue par le pouvoir constituant, une exception au principe de laïcité. En conséquence, les recours, et il y en a tous les ans, qui visent à contester le droit concordataire ou le droit local des cultes au regard du principe de laïcité, tous ces recours sont vains : le régime local des cultes a été définitivement consacré par le Conseil constitutionnel.

Retranscription réalisée par Maurice Brom

Consultez régulièrement le site de l'AGAL
<http://www.alsace-paris.org>
 Pensez à nous faire part de vos changements
 d'adresse e-mail et postale



Vie de l'association

Bourses 2021 : une année de changement dans la continuité

Rappelons pour commencer que depuis plus de 30 ans, ce sont 240 étudiants alsaciens et lorrains en cours d'étude à Paris qui ont bénéficié du soutien de nos mécènes.

En premier lieu, nous tenons à remercier chaleureusement Me Christian Roth d'avoir mené à bien les campagnes de sélection et présidé la Commission des Bourses au sein de notre Association pendant les 10 dernières années. En 2021, c'est un binôme composé d'Etienne André et Véronique Leiber qui a pris le relais.

Autre évolution : en cette année du 150^{ème} anniversaire de notre Association, grâce à la générosité de nos mécènes, la bourse a été revalorisée à 1 500 €.

Cette édition 2021, malgré le contexte particulier, a tenu toutes ses promesses.

Lancée en janvier dans la presse et, pour la première fois directement en ligne sur le site de l'Association www.alsaciens-lorrains-paris.fr, la campagne a permis à plus d'une trentaine d'étudiants de soumettre leur candidature. Après une première analyse, 27 dossiers étaient éligibles.

C'est ainsi qu'après une étude approfondie de chaque candidature, le jury formé de membres du conseil d'administration s'est réuni le 4 mai. Pour la deuxième année consécutive, c'est en visioconférence que les membres ont pu échanger sur les dossiers et sélectionner les candidats.

A cette occasion, le jury a tenu à souligner la qualité et la diversité des candidatures reçues ; parmi elles, 10 ont été retenues.



La cérémonie de remise des bourses a eu lieu le 14 juin sous le prestigieux roof-top de la Maison de l'Alsace, nous avons eu le plaisir d'y réunir les récipiendaires, les mécènes ou leur représentant et une partie du conseil d'administration.

Un grand merci à la Maison de l'Alsace, à son directeur Bernard Kuentz et à son équipe, qui ont permis d'organiser un intense moment de convivialité dans le respect de la jauge et des gestes barrières. Tous les étudiants ont profité de cet endroit exceptionnel, à l'exception de deux d'entre eux qui ont toutefois pu participer activement à la cérémonie par visio.

Après le mot d'accueil du Président, chaque mécène a félicité son lauréat après avoir présenté son parcours. Chaque étudiant a pris la parole pour dire l'importance que cette bourse représentait pour lui. Citons notamment cette boursière musicienne qui s'était fait voler tous ses instruments trois semaines auparavant !

Après le mot d'accueil du Président, chaque mécène a félicité son lauréat après avoir présenté son parcours. Chaque étudiant a pris la parole pour dire l'importance que cette bourse représentait pour lui. Citons notamment cette boursière musicienne qui s'était fait voler tous ses instruments trois semaines auparavant !



Nous avons le plaisir de partager ci-dessous la liste des récipiendaires de la promotion 2021 et, pour chacun, le nom de son mécène :

| | |
|--|--|
| Sarah LUTZ Classe préparatoire littéraire (Hypokhâgne) | AFER – Association Française d'Épargne et de Retraite remise par Gérard BEKERMAN |
| Flore GANGLOFF Ingénieur ESTP – ENSA La Villette | AFER – Association Française d'Épargne et de Retraite remise par Gérard BEKERMAN |
| Emilie JAEGER Musicologie à Sorbonne Paris IV | AG2R LA MONDIALE remise par Philippe FRULEUX |
| Mathias BAUMER Licence à l'ESCP Europe | Remise par M. Anthony FONTANA |
| Lucie FISCHER Préparation au Conservatoire de Paris | CREDIT MUTUEL remise par Stéphane PORTÉ |
| Mathieu RAPEBACH Master 1 psychologie de l'orientation et du travail | Docteur LA MARCA remise par Sylviane COUET-WURTZ |
| Quentin MIRANDA Ecole d'ingénieur en informatique (EPITA) | LA RÉUNION AÉRIENNE remise par Christophe GRABER |
| Elise HAUSS Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris | LA SCOR remise par Noémie LAVERGNE |
| Elise RIFF Master en médiation interculturelle et traduction dans l'espace germanique et nordique | UIA – Union Internationale des Alsaciens remise par Gérard STAEDEL |
| Lucas ZERR Licence en école de commerce (SKEMA) | Le Prix Bernard WEYMULLER Remise par Maurice BROM |

Après la cérémonie, un cocktail a permis des échanges chaleureux avec l'Association, et la création de liens entre les boursiers et leur mécène, et entre les étudiants de la promotion 2021.

Laissons notre Président conclure cette soirée :

« Nous avons vécu un grand moment de la vie de notre association ! »

Nous donnons rendez-vous à la rentrée à l'ensemble des candidats de 2021 pour un Stämmdisch à l'Alsacien avec René Boulanger autour d'une tarte flambée et en fin d'année, aux étudiants qui souhaiteraient bénéficier d'une bourse en 2022 (informations en ligne sur le site de l'Association www.alsaciens-lorrains-paris.fr, rubrique Bourses) pour la prochaine promotion.

Dès à présent, si vous souhaitez devenir le sponsor d'une bourse en 2022, merci de bien vouloir nous contacter (Etienne André et Véronique Leiber) en écrivant à bourses@alsaciens-lorrains-paris.fr

Véronique Leiber



Echange avec Didier Kling

Didier Kling, commissaire aux comptes, assure gracieusement depuis de longues années la certification des comptes de l'AGAL. L'Alsa'Parisien a souhaité interviewer un des acteurs clés du développement de l'Île de France.



Votre patronyme a incontestablement une consonnance alsacienne ?

En effet, ma famille est originaire de Sélestat. Elle fait partie de ces familles qui ont quitté l'Alsace en 1871. L'ancêtre qui a quitté l'Alsace, était notaire. Il est parti

avec un tableau, roulé sous le bras, comme seul viatique et s'est installé à Douai. A l'arrivée des Allemands dans le Nord en 1914, la famille a échoué en région parisienne où je suis né plus tard.

Mes liens avec l'AGAL remontent au début des années 70, à l'époque où je préparais le diplôme d'expert-comptable. Un de mes professeurs de comptabilité, Lucien Jaegly qui présidait alors l'AGAL, m'a proposé de rejoindre l'association.

Issu d'une famille de juristes, vous avez choisi les chiffres ?

L'activité économique, le monde de l'entreprise m'ont toujours intéressé. Une opération économique répond à une définition juridique : un achat, une vente,... qui ensuite donne lieu à une interprétation comptable : le chiffre est à la remorque du droit. Et dans le droit des affaires, le chiffre est intimement mêlé au droit. Bien que licencié en droit, je suis le vilain petit canard qui a trahi la vocation familiale en préférant le chiffre au droit.

Pourquoi cette passion pour le monde de l'entreprise ?

Mon métier me place dans une situation d'observateur. On voit des stratégies personnelles,

d'entreprises, des ambitions, je regarde vivre le monde économique, son évolution et ses interrogations. Je crois qu'être chef d'entreprise est un moyen d'expression parmi d'autres : certains s'expriment dans le monde de l'entreprise, d'autres dans l'art. Chacun a ses talents et cherche à les développer.

Vous affirmez travailler à mi-temps. Pouvez vous expliquer cette boutade à nos lecteurs ?

Je n'ai jamais consacré plus de la moitié de mon temps à mes activités professionnelles. Le reste est consacré à ce que j'appelle l'intérêt général ou public. Tout d'abord parce que cela m'enrichit et me permet de mieux exercer mon métier. C'est ainsi que j'ai été Président du Conseil National des Commissaires aux comptes par le passé, et qu'aujourd'hui je préside la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Paris Ile-de-France. On se ménage des contacts certes, mais surtout on accède à des problèmes qui intéressent l'environnement professionnel et on rencontre des personnalités qui ont d'excellentes réflexions. Cela n'est pas sans contraintes : j'ai de longues journées, mais c'est une vie très agréable et très riche et je suis heureux comme ça.

Pouvez décrire l'origine des CCI ?

Les Chambres de Commerce ont été créées, sous leur forme d'établissement public, en 1804 par Napoléon 1er. Il s'agissait pour les pouvoirs publics, d'avoir des interlocuteurs qui puissent donner l'avis des acteurs économiques sur les sujets législatifs.

Quel est le périmètre, l'organisation, les moyens et les activités de la CCI Ile de France ?

Depuis 2010, le périmètre de la CCI Paris Ile de France a été étendu aux huit départements franciliens soit 800 000 entreprises. La CCI est animée par des chefs d'entreprises élus par leurs pairs.

Notre première mission est dite « consultative » : nous



formulons des avis au moyen de rapports sur des sujets économiques. Par exemple : « Que pensez-vous de l'ouverture des commerces le dimanche ? ».

La deuxième mission est d'accompagner les chefs d'entreprise, notamment ceux des plus petites parce que les services marchands ne sont pas abordables pour eux. Nous appuyons ces entreprises pour leur création, leur financement, l'exportation, Il y a près de 650 collaborateurs de la CCI sur le terrain pour assurer cette mission.

La troisième activité Salons et Congrès consiste à exploiter les grands sites tels que la Porte de Versailles, Villepinte, le Bourget... Les retombées directes pour l'Île de France représentent chaque année 6 milliards d'euros, soit l'équivalent des Jeux Olympiques sans compter l'impact des contrats signés dans le cadre de ces manifestations.

Contribuez-vous au rayonnement de Paris et au projet Grand Paris ?

Le projet Grand Paris, c'est le plus grand chantier européen avec 30 milliards d'investissements : les entreprises du BTP notamment, sont étroitement concernées. C'est une révolution qui pour moi, est l'équivalent de celle que le baron Haussmann a fait à son époque.

L'intérêt d'une métropole c'est qu'on « frotte les cerveaux » et c'est pourquoi les métropoles se développent plus vite que la moyenne nationale. Il faut conjuguer les centres de recherche des entreprises et les écoles. C'est ainsi que nous avons rapproché HEC de l'Ecole Polytechnique au sein du centre d'excellence du plateau de Saclay.

La 4^{ème} et dernière mission est l'enseignement.

Nous gérons non seulement les grandes écoles de management que sont HEC, ESSEC, ESCP mais aussi Ferrandi, l'Ecole des Gobelins, La Fabrique et beaucoup d'autres.

Nous ouvrons également des établissements de ces écoles à l'étranger, souvent à la suite d'accords d'Etat à Etat : cela permet de planter le drapeau français, d'appuyer les exportateurs

et là encore de participer à la stratégie de développement économique de notre pays.

Comment vos grandes écoles de management vont-elles évoluer demain ?

Les deux grandes questions que nous nous posons sont : quelles matières faut-il enseigner et comment faut-il transmettre le savoir ? Notre conviction c'est que ces écoles devront élargir les matières enseignées : il faut ajouter un bagage technique, mathématique, enseigner l'intelligence artificielle. Cela passe par le développement des relations entre écoles : HEC et Polytechnique par exemple. Enfin je crois que le modèle grec maître/élève a fait son temps. Ainsi la nouvelle bibliothèque d'HEC a été construite pour faciliter le travail collaboratif entre de petites équipes éclatées sur des sites multiples et très éloignés. Et nous nous interrogeons sur l'opportunité de construire un nouvel amphithéâtre à HEC !

Observez-vous des changements chez les étudiants ?

Lorsqu'on interrogeait les élèves de HEC il y a 20 ans, leur avenir leur semblait tout tracé : faire carrière dans une entreprise du CAC 40.

Aujourd'hui la moitié seulement des étudiants poursuit ce raisonnement. Par contre la moitié des autres nous dit : j'ai envie de développer ma start-up, je ne sais pas si je gagnerai de l'argent mais j'ai des idées et je veux les mettre en œuvre. Le dernier quart recherche un objectif qui donne un sens à sa vie, qui remplisse ses attentes.

J'ai une grande confiance dans cette jeunesse. Le rôle des écoles, le rôle de la CCI est de donner des outils à ces étudiants, de les aider à donner un sens à leur vie.

Propos recueillis par Maurice Brom



Histoire

Les optants

L'AGAL a été fondée en 1871 pour faciliter l'accueil de ceux qui avaient choisi de quitter les trois départements annexés par le nouvel Empire allemand. Dans cet article nous allons revenir sur le contexte de cet épisode qui a souvent été présenté comme un exode massif par les auteurs français et au contraire un simple prolongement de l'émigration usuelle du XIX^{ème} siècle par certains auteurs allemands.

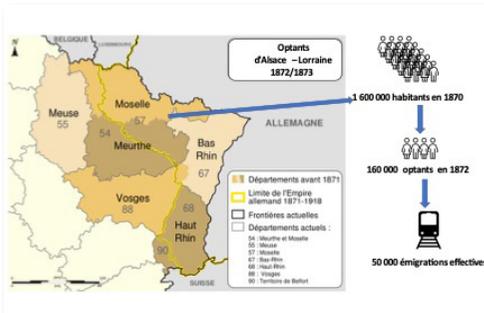
L'article 2 du traité de Francfort (10 Mai 1871)

« Les sujets français, originaires des territoires cédés, domiciliés actuellement sur ce territoire, qui entendront conserver la nationalité française, jouiront jusqu'au 1er octobre 1872, et moyennant une déclaration préalable faite à l'autorité compétente, de la faculté de transporter leur domicile en France et de s'y fixer, sans que ce droit puisse être altéré par les lois sur le service militaire, auquel cas la qualité de citoyen français leur sera maintenue.

Ils seront libres de conserver leurs immeubles situés sur le territoire réuni à l'Allemagne. Aucun habitant des territoires cédés ne pourra être poursuivi, inquiété ou recherché dans sa personne ou dans ses biens à raison de ses actes politiques ou militaires pendant la guerre. »

La mise en application du traité de Francfort

- Toutes les personnes **nées dans les territoires annexés** sont considérées comme allemandes (y compris donc, celles qui ne résident pas en Alsace Lorraine)
- Toutefois :
 - ➡ les personnes résidant dans les territoires cédés, peuvent opter pour la nationalité française
 - ➡ les personnes résidant en dehors des territoires cédés, peuvent opter pour la nationalité française ou allemande.
- **Le choix de la nationalité française imposait aux optants de quitter l'Alsace Lorraine.** Bien que l'article 2 du Traité des Francfort permette aux optants de conserver leurs biens en territoires annexés, bon nombre d'entre eux ont vendu leurs biens, dans des conditions souvent peu favorables.



Le calendrier

La déclaration d'option devait être effectuée avant :

- le 1^{er} octobre 1872 pour ceux qui résidaient en Europe
- le 1^{er} octobre 1873 s'ils résidaient hors d'Europe.

Quelques chiffres

Les chiffres ont été longtemps gonflés pour accentuer le caractère 'd'exode' de cette émigration. Pour des raisons évidentes (poids de la population rurale,) cet exode était simplement impossible.



Les constats

- ➔ près de 10% de la population totale a manifesté son intention de conserver la nationalité française
- ➔ in fine 3% de la population a définitivement quitté les départements annexés. Les trois quarts des optants ont, soit renoncé à leur projet initial, soit regagné l'Alsace Lorraine après une tentative d'expatriation en dehors des trois départements.

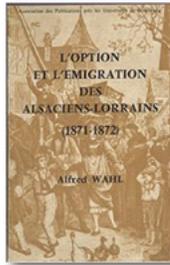
Les optants pour l'Allemagne

Ils sont environ 3000. Il s'agit essentiellement de soldats, vivant hors de l'Alsace-Lorraine et majoritairement en Algérie, qui par ce choix se trouvent libérés du service militaire.

La source de référence

L'option et l'émigration des Alsaciens-Lorrains, 1871-1872 de Alfred Wahl

- Éditeur : Ophrys (1 janvier 1974)
- 276 pages
- Poids: 788 g



Si vous souhaitez rechercher un optant parmi vos ancêtres

- <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb32726274t/date>.

Le Bulletin des lois publie la liste des optants au fur et à mesure. Il faut consulter les années 1872 et 1873. On retrouvera ainsi dans le bulletin, la famille DREYFUSS (avec 2 'S') et parmi eux Alfred Dreyfus qui avait 12 ans à l'époque. Les personnes majeures ont opté le 23 mai 1872 à Carpentras (les mineurs suivaient le sort des parents).

| NUMÉROS d'ordre. | NOMS ET PRÉNOMS. | NAISSANCE. | |
|---------------------|--|------------------------|-----------------------------|
| | | Dates. | Lieux. |
| 196 | DREYER (Louise), femme STEIB..... | 26 ans..... | Rosheim..... |
| 197 | DREYFUS (Henriette), femme VALABRÈGUE. | 14 avril 1848..... | Mulhouse..... |
| 198 | DREYFUS (Léon-Lazare)..... | 7 mars 1838..... | Ribeauville..... |
| 199 | DREYFUS (Mindel), femme WEIL..... | 20 septembre 1823..... | Froeningen..... |
| 200 | DREYFUS (Philippe)..... | 14 août 1813..... | Schweinheim..... |
| 201 | DREYFUSS (Alfred)..... | 9 octobre 1859..... | Mulhouse..... |
| 202 | DREYFUSS (Léon)..... | 28 octobre 1854..... | Idem..... |
| 203 | DREYFUSS (Louise)..... | 12 juin 1851..... | Idem..... |
| 204 | DREYFUSS (Mathieu)..... | 2 juillet 1857..... | Idem..... |
| 205 | DREYFUSS (Rachel)..... | 5 mars 1856..... | Idem..... |
| 206 | DREYFUSS (Raphaël)..... | 12 mai 1818..... | Rixheim..... |
| 207 | DROUARD (Charles)..... | 5 mars 1859..... | Strasbourg..... |
| 208 | DROUET (Marie-Anne)..... | Mai 1845..... | Sainte-Marie-aux-Mines..... |
| 209 | DEBOIS (Joseph)..... | 9 juillet 1835..... | Heming..... |



Brèves

Entraide

Ces tous derniers mois, plusieurs étudiants ou enseignants alsaciens ou lorrains, à la recherche d'un logement (studio, chambre...) à Paris ou dans sa proche banlieue, se sont adressés à nous. Ces demandes portent souvent sur des durées courtes, par exemple une année scolaire.

Il nous semble normal que ces compatriotes fassent appel à nous, à nos membres et à nos réseaux pour y trouver une aide : c'est l'état d'esprit qui animait les fondateurs de l'AGAL.

C'est pourquoi nous souhaitons dorénavant relayer ces demandes via notre site ou dans notre Alsa'Parisien. Si vous êtes en mesure de proposer une solution à ces amis alsaciens ou lorrains, merci de nous contacter :

Contact @alsaciens-lorrains-paris.fr

Théâtre

THEATRE PIXEL et la Compagnie de l' ESCARPIN présentent

« Je t'écrirai de là-bas »
Correspondances de «Malgré-Nous» (1943 à 1945)

Lecture : **Aline Gross-Batiot**
Direction d'acteur : Prosper Guedj
Voix off : Andreas Kroll

LES VENDREDIS
3 et 10 SEPTEMBRE 2021
À 19H30

LES DIMANCHES
5 et 12 SEPTEMBRE 2021
À 16H30

Théâtre PIXEL 18 rue Championnet 75018 Paris Métro Simplon
Tél : 01 42 54 00 92 - resa@theatrepixel.fr

Tarif Plein : 16 € Réduit : 10 € Carte privilège : 9 €
Groupes : nous consulter

BilletRéducé Ticket.com billetterie billetterie

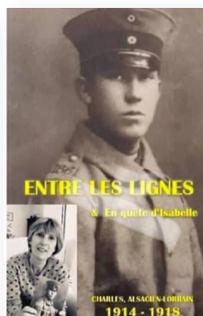
Elections

Lors de l'Assemblée générale du mardi 22 juin 2021 ont été réélus au titre d'administrateurs de l'AGAL : Mme Martine Erdrich, MM. Maurice Brom, Nicolas Gusdorf, Henri Gérard Redelsperger.

Stammtisch : changement d'adresse

Sous réserve de l'évolution sanitaire, les Stammtisch reprennent le 7 septembre dans le nouveau restaurant l'Alsacien situé au 9, rue René Boulanger dans le 10ème Arrondissement.

Livre



Entre les lignes Vivre sa destinée 1914-1918,

En décembre 1917, Charles, Alsacien-Lorrain de 19 ans, est incorporé dans l'armée impériale. Cent ans après la fin de la Grande guerre, ses petits-enfants ont voulu éditer en sa mémoire cet ouvrage, à partir des carnets de guerre

de Charles. Il y décrit sa participation aux grandes batailles de 1918 et livre également ses sentiments les plus intimes pour une jeune Française rencontrée pendant cette période, sur les lignes arrière du front.

Parution : 11/02/2019

Format : 13cm x 18cm

Bookelis

204 pages

<https://www.charles-entrelignes.com/>

Musée



Musée Mémorial
Des Combats et de la
Libération en Alsace
du Nord

Ouverture les mercredi et dimanche : 14h/18H
Rue de l'Eglise – 67360 WALBOURG

L'Alsace Fan Day 2021

La 4^{ème} édition de l'Alsace Fan Day, organisée par l'UIA le 24 juin, a pris cette année une forme hybride. Des manifestations locales ont été organisées dans plusieurs villes alsaciennes (écrans géants et animations notamment à Strasbourg, Colmar, Ecomusée, Sélestat, Saint-Louis, Obernai et Haguenau) et dans de très nombreuses villes tout autour du globe. Pour donner une dimension globale à ces manifestations, l'UIA avait en outre mis en place un dispositif permettant de connecter tous ces groupes entre eux en Live, mais aussi à tous les amoureux de l'Alsace de suivre ces événements sur une Web TV pendant toute la journée .

L'AGAL, pour sa part, avait réuni une petite

troupe de fidèles au restaurant l'Alsacien au centre de Paris. Notre intervention diffusée sur la Web-TV de la manifestation est intervenue vers 21h30.

Photographier ce QR code avec votre smartphone pour voir l'intervention de Nicolas Gusdorf lors de l'AlsaceFanDay



L'Alsace Fan Day : la Fête Mondiale de l'Alsace

Gérard Staedel, président de l'UIA qui organise cette manifestation, lui a fixé 5 objectifs :

- 1/ affirmer l'identité alsacienne : il faut être fier d'être alsacien
- 2/ participer au rayonnement et à la promotion de l'Alsace dans le monde
- 3/ mettre en valeur les réussites et les savoir-faire des Alsaciens expatriés dans le monde entier
- 4/ contribuer à étendre et consolider le réseau de l'UIA en s'appuyant et en rapprochant les mondes économiques, culturels et artistiques.
- 5/ faire la fête ... d'autant plus nécessaire après ces 2 difficiles dernières années

NOUVEAU

Votre adhésion ou renouvellement de cotisation par Internet :

- 1/ aller sur <https://www.alsaciens-lorrains-paris.fr/>
- 2/ choisir rubrique **CONTACT/ADHESION**
- 3/ Cliquer sur le bouton

Adhérer





Piqûre de rappel, par Yannick Lefrançois,
Chronique espiègle de l'Alsace à travers les meilleurs dessins de Yannick Lefrançois.

Les lecteurs des DNA et de l'Alsace connaissent tous Yannick Lefrançois. Voilà quelques lustres que Lefrançois caricature ses contemporains dans ces deux quotidiens régionaux.

Pour ceux qui n'empilent pas leurs journaux dans leur garage, il a réuni le meilleur de sa production entre 2018 et 2020, plus d'une centaine de dessins, dans un « Bescht of ».

Ces dessins sont regroupés en quelques grands thèmes politiques tout d'abord : les Municipales de 2020, la création de la CEA, l'Europe. Le Covid ne pouvait être absent de cet album qui lui doit son titre (en apparence

du moins) : « Piqûre de rappel ». En réalité cette piqûre est aussi celle administrée, par un crayon à la pointe acérée, aux personnalités politiques qui interviennent dans le champ alsacien. Notre dessinateur peut se montrer « vachard » avec nos élus : de son propre aveu « il travaille la ressemblance ». Ainsi le lecteur n'aura aucun mal à reconnaître les victimes de Lefrançois... Comme le mentionne Frank Buchy dans son avant-propos à l'ouvrage : « Ce n'est pas un morceau de tissu, ni la sidération, qui l'empêcheront de démasquer les arrières-pensées des femmes et des hommes qui peuplent ces images ».

Alors que le rire, grinçant quelquefois, est le fil conducteur de cet ouvrage, notre auteur nous rappelle « qu'on ne peut pas rire de tout ». Un chapitre est consacré aux « Sombres sujets ». Les attentats du marché de Noël 2018 à Strasbourg, les actes de profanation et de tags racistes ou le décès de Tommy Ungerer donnent lieu à des dessins plus graves et sans paroles. Il s'agit peut-être aussi des planches aux thèmes les plus universels, celles qui parleront le plus spontanément à nos lecteurs parisiens.

.....
La Nuée Bleue

184 pages
Format : 21x15
Prix : 19 €

Lyonnais d'origine, Y. Le François est issu de cette formidable pépinière de talents qu'ont été et que sont toujours les Arts Décoratifs de Strasbourg (aujourd'hui Haute Ecole des Arts du Rhin – HEAR).

Pour mieux connaître cet établissement et plus largement la longue histoire d'amour entre l'Alsace et ses illustres (qui ne se résume pas aux deux monstres sacrés que sont notre Hansi tricolore et l'incontournable Ungerer), nous vous recommandons la lecture du très beau hors-série, de novembre 2020, des Saisons d'Alsace intitulé 500 ans d'illustration et de caricatures.



Le magnifique bâtiment historique construit en 1892, de style Jugendstil, de la Haute école des arts du Rhin, anciennement École supérieure des arts décoratifs de Strasbourg.

Maurice Brom, juin 2021

Portrait de Sébastien Troendlé

Portrait de Sébastien Troendlé, un musicien de jazz de 45 ans, virtuose du piano ... et touche à tout par ailleurs.



Sébastien résilient

On ne peut pas interroger un artiste sans évoquer avec lui la difficulté à exercer son métier en ces temps de pandémie. Surprise : quand certains de ses confrères décident d'occuper les salles de spectacle, Sébastien s'occupe tout seul : travailler davantage son instrument, jouer avec sa petite fille, ...

Il a même un mot gentil pour ses jeunes confrères qui démarrent leur carrière dans ces circonstances défavorables.

Sébastien passionné

Rien ne laisse notre musicien indifférent. Dans la même conversation on parlera du peuple noir américain, de linguistique, d'édition de bande dessinée, de one man show, de bricolage avec un scie circulaire (aïe attention aux doigts Sébastien), de cuisine (Sébastien joue au piano debout) et bien entendu, de musique.

Sébastien jazzman tendance « rag & boogie woogie »

Sébastien évoque avec autant de bonheur son métier de professeur (il a édité une métho-

dologie de boogie woogie), sa participation à de multiples formations de jazz, son long parcours à l'école de danse de Strasbourg comme accompagnateur et sa voix prend des accents jubilatoires quand il évoque le festival de Laroquebrou : un village du Cantal de 900 habitants qui héberge, tous les ans, un festival de boogie-woogie non-stop pendant 7 jours.

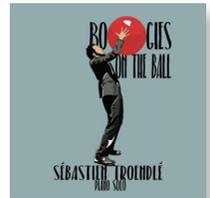
Sébastien en a plein le dos ou Sébastien on the ball.

Un pianiste professionnel qui s'assied pour jouer non pas une banquette mais sur une balle. Coquetterie d'artiste pensez-vous. La vraie raison se situe plutôt du côté de quelques vertèbres récalcitrantes. Enfin Sébastien met un point d'honneur à réussir ce que son entourage pense infaisable.

Sébastien parle l'alsacien

Il ne l'a pourtant pas appris en famille. Le « schwitzer dutsch » indispensable pour suivre les cours de l'école de jazz de Bâle, a été son sésame pour rattraper le temps perdu. Il a même décidé de converser exclusivement en alsacien avec sa petite fille.

Album Boogies on the ball
Prix : 20 €



Vous avez un coup de blues : photographier ce QR code avec votre smartphone et laissez vous séduire

Maurice Brom



— CATTIN —

GRANDS VINS ET CRÉMANTS D'ALSACE
FAMILLE DE VIGNERONS DEPUIS 1720

Vivez les Grands Vins d'Alsace !



Expédition de vins en direct dans toute la France !



- Bar à vins panoramique à près de 350 mètres d'altitude



- Grande terrasse avec vue sur les vignes, les Vosges, la Forêt Noire et même au delà !



- Visites de cave et du vignoble

- Petite restauration en continu

- Accueil de groupes et réceptions

- Privatisation pour vos événements



Ouvert en non-stop 7J/7 de 10h à 19h

Le Belvédère du vignoble alsacien

35 rue Roger Frémeaux - 68420 VÆGTLINSHOFFEN

contact@cattin-oenotourisme.alsace

+33 (0)3 89 49 30 21

www.cattin.fr

L'Alsacien est disponible en toute région, contactez nos distributeurs.



Raoul Maeder

Boulangers - pâtisseries alsaciens de père en fils
Depuis 1956

111 bd Haussmann
75008 Paris
01 46 22 50 73

158 bd Berthier
75017 Paris
01 42 65 06 25

www.raoulmaeder.fr

= Bar à Flammekueche =

L'ALSACIEN

DEPUIS 2014

